

FRANÇAIS LANGUE SECONDE – IMMERSION 12

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

Quatre parties forment le contenu de l'examen de Français langue seconde – immersion 12 (le FRAL 12) : la partie *Composante orale*, la partie *Connaissances grammaticales*, la partie *Compréhension de l'écrit* et la partie *Composition*. Les trois dernières parties constituent la portion écrite du FRAL 12.

L'équipe de préparation de l'examen élabore cette partie écrite pour que la grande majorité des élèves puissent la terminer en 120 minutes. Les directions d'école peuvent cependant allouer **jusqu'à 60 minutes additionnelles** aux élèves qui ont besoin de plus de temps pour finir.

Composante orale (8–10 minutes)

La composante orale est administrée avant la partie écrite et sert à établir le niveau de compétence orale des élèves.

Les entrevues sont enregistrées électroniquement à l'aide d'un ordinateur et stockées sur le site web du ministère de l'Éducation. Ces entrevues portent sur un sujet choisi et préparé par l'élève.

Les catégories de sujets proposées aux élèves sont les suivantes :

- Les phénomènes mondiaux
- Les phénomènes sociaux
- Les phénomènes culturels et technologiques
- Les sujets d'actualité
- Les sujets littéraires

La *composante orale* compte pour 40 % de la note des élèves à l'examen.

Connaissances grammaticales (10 minutes)

Cette partie porte sur les notions grammaticales que les élèves du programme de douzième année inscrits au programme d'immersion devraient maîtriser à la fin de leurs études secondaires.

La partie *Connaissances grammaticales* compte pour 10 % de la note des élèves à l'examen.

Compréhension de l'écrit (65 minutes)

Cette partie évalue la compréhension que les élèves ont des textes qu'on leur demande de lire.

Les trois textes inclus dans chaque édition de l'examen correspondent au niveau de compétence attendu d'élèves de douzième année inscrits au programme d'immersion selon les membres de l'équipe d'enseignants qui élaborent le FRAL 12. Tous les textes présentés sont également jugés acceptables par le ministère en fonction d'une liste établie de critères. Dans chaque édition de l'examen, on présente aux élèves un texte d'information ou d'opinion, un texte littéraire en prose et un poème ou une chanson.

La partie *Compréhension de l'écrit* compte pour 30 % de la note des élèves à l'examen.

Composition (50 minutes)

La partie *Composition* sert à déterminer le niveau de compétence en écriture des élèves.

Dans chaque édition du FRAL 12, deux sujets sont présentés aux élèves, qui choisiront d'écrire une narration ou un texte d'opinion. Un des sujets présentés se prête au premier genre et l'autre au second. Une liste de critères est fournie dans le cahier d'examen pour aider les élèves à évaluer et à améliorer leur composition.

La partie *Composition* compte pour 20 % de la note des élèves à l'examen.

Remerciements :

Le ministère de l'Éducation désire remercier les enseignants de la Colombie-Britannique pour leur contribution à l'élaboration et à la révision de ce document.